

FORMULE 4

(Loi sur les services à la famille, L.N.-B. 1980, c.F-2.2, art.48)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PROLONGATION DE L'ENTENTE DE GARDE

La présente entente est conclue le ..... 20 .....

ENTRE : LE MINISTRE DES FAMILLES ET DES ENFANTS  
représenté par

.....  
(une personne compétente que le ministre a autorisée en vertu de l'alinéa 3(1)b) de la Loi sur les services à la famille, appelée dans la présente entente « le ministre »)

- et -

..... qui réside  
(nom du parent)

à .....  
(adresse)

..... qui réside  
(nom du parent)

à .....  
(adresse)

(appelé(s) dans la présente entente comme « le(s) parent(s) »)

Attendu que (les) l'enfant(s) suivant(s) .....

.....  
(nom(s) de(s) l'enfant(s))

est/sont à la charge du ministre et sous sa garde et sa direction depuis .....  
(semaines/mois)

aux termes d'une entente de garde signée par le ministre et le(s) parent(s) le ..... ;  
(date)

ET Attendu qu'une entente sur les paiements des frais de charge a été signée par le ministre et le(s) parent(s)

le ..... et fait partie de cette entente de garde;  
(date)

ET Attendu que le(s) parent(s) accepte(nt) la prolongation de l'entente de garde pour les motifs suivants (énumérer) :

Besoins particuliers de(s) l'enfant(s) .....

.....

Situation particulière du (des) parent(s) .....

.....

En raison de cette situation, le ministre estime qu'une prolongation de l'entente de garde est nécessaire pour répondre aux besoins particuliers de(s) l'enfant(s) ou à la situation particulière du (des) parent(s); le ministre et le(s) parent(s) accepte(nt) de prolonger l'entente de garde.

1. Prolongation

Le ministre et le(s) parent(s) accepte(nt) donc de prolonger l'entente de garde et l'entente de paiement des frais encourus pour la garde pour une période additionnelle de .....  
(semaines/mois)

commençant le ..... et se terminant le.....  
(date) (date)

2. Modalités et conditions identiques

Le ministre et le(s) parent(s) acceptent que les modalités et les conditions des ententes s'appliquent à la présente prolongation de l'entente de garde;

*OU*

Modifications aux modalités et aux conditions :

Le ministre et le(s) parent(s) consentent à modifier comme suit les modalités et les conditions des ententes :

a) Modifications à l'entente de garde (*énumérer*) :

.....  
.....

b) Modifications à l'entente de paiement des frais (*énumérer*) :

.....  
.....

3. Le ministre et le(s) parent(s) acceptent que toutes les autres modalités et conditions de l'entente demeurent identiques :

4. Explication de la prolongation de l'entente de garde

Le(s) parent(s) reconnaît (reconnaissent) que les modalités et le but de la présente entente lui (leur) ont été expliqués avant qu'il(s) ne signe(nt).

..... (date) ..... (signature du témoin) ..... (le ministre des Familles et des Enfants)

par: ..... )

..... (date) ..... (signature du témoin) ..... (signature du parent)

..... (date) ..... (signature du témoin) ..... (signature du parent)